



Le mercredi 14 décembre deux mil onze à dix-neuf heures, le conseil de la communauté de communes de la région de Nozay, dûment convoqué le 8 décembre 2011, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Grandmaison à Nozay, sous la présidence de Mme Jacqueline SEGALEN, Présidente.

Titulaires présents : Mme Jacqueline SEGALEN, M. Jean-Pierre POSSOZ, M. Thierry ROGER, M. Yvonnick RIOT, M. François FAVRY, Mme Monique JAMIN, M. Jean-Pierre LEBRETON, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Claire THÉVENIAU, Mme Jocelyne POULIN, M. Jean-Luc GREGOIRE, M. Philippe GAUDIN, Mme Annie PHILIPPOT, M. Jean BLANDIN, Mme Marie-Chantal GAUTIER.

Titulaires excusés : Mme Thérèse AVRIL, M. Jean-Claude PROVOST, M. Raphaël LEBRETON, Mme Charlotte GUERLAIS, M. François MORICE.

Conseillers porteurs d'un pouvoir : M. Jean-Noël THOMAZEAU (pouvoir de Mme Thérèse AVRIL), Mme Claire THÉVENIAU (pouvoir de M. Raphaël LEBRETON).

Suppléant présent représentant un titulaire : M. Jean-Claude RAUX (représentant Mme Charlotte GUERLAIS), M. Pascal DUCHESNE (représentant M. François MORICE).

Assistaient également à cette séance les délégués suppléants suivants : Mme Marylise FAUVET, M. Jean-Paul LERAY, M. Jackie CLAVIER.

Suppléants excusés : Mme Béatrice FELIATRE, M. Bernard SANSOUCY.

Mme Marylise FAUVET a été élue secrétaire de séance.

PV DU CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2011

Il est approuvé à l'unanimité et consultable à l'accueil de la Maison des Services Intercommunaux.

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

Création d'un établissement public foncier départemental

Le Conseil, considérant l'opportunité de bénéficier des services d'un établissement public foncier au regard des enjeux sur le territoire communautaire, vu qu'il dispose des compétences statutaires, d'élaboration du SCOT et de création de ZAC, approuve le principe de l'adhésion de la CCRN au futur Etablissement Public Foncier Départemental.

Création d'un poste de gestionnaire de redevance incitative

Le Conseil décide la création, au 1^{er} janvier 2012, d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet, au 1^{er} échelon.

Indemnisation des frais de déplacement pour les agents en formation

Le Conseil, sur la base du décret n°2007-23 du 5 janvier 2011, approuve la prise en charge des frais de déplacement des agents territoriaux partis en formation, lorsque :

- L'agent de droit public (titulaire ou non titulaire) est appelé à suivre une formation en relation avec les fonctions exercées (formation d'intégration et de professionnalisation, formation continue),
- L'agent de droit public (titulaire ou non titulaire) est appelé à suivre une formation en vue d'accéder à un emploi d'avancement (préparation aux concours ou examens professionnels),
- Les agents de droit privé amenés à suivre une formation à la demande de l'autorité territoriale et dans l'intérêt du service.

ANIMATION TERRITORIALE

Inscription des sentiers de randonnées au PDIPR

Les membres du Conseil délèguent au Bureau Communautaire décident d'approuver l'ensemble de la démarche d'inscription au PDIPR des dix sentiers ci-dessous, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la création, l'aménagement, l'entretien et la signalétique des sentiers de randonnée, ainsi qu'une subvention auprès de l'Europe pour la signalétique et les aménagements des sentiers dans le cadre du développement d'activités touristiques durables selon le plan de financement ci-dessus, et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Sentier de la Mine, Abbaretz : 7,2 km

- Sentier des 5 Trésors, Abbaretz : 28,7 km
- Sentier du Pirudel, La Grigonnais : 20,8 km
- Sentier des Manoirs, Nozay : 17 km
- Sentier de la Fontaine Saint Clair, Puceul : 12 km
- Sentier du Château, Saffré : 5,3 km
- Sentier de l'Isac, Saffré : 28 km
- Sentier de Gruellau, Treffieux : 11 km
- Sentier des Belles Contrées, Vay : 10 km
- Sentier Entre Étangs et Pierre Bleue, Abbaretz – Nozay - Treffieux : 32,4 km

FINANCES, PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION

Admissions en non-valeur du budget général

Le Conseil approuve l'admission en non-valeur pour un montant de 237.36 €.

Admissions en non-valeur du budget OM

Le Conseil approuve l'admission en non-valeur pour un montant de 1 369.28 €.

Convention de mandat public MSPP-avance à la SELA

Le Conseil approuve le mode de calcul de l'avance de démarrage et fixe son montant à 321 479.31€.

Décision Modificative n°3 du budget Général

Le Conseil approuve la DM n°3 du budget Général conformément aux écritures ci-dessous:

Libellé compte	Chap.	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
Total fonctionnement		0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
2138 - 020-opé 172 "bâtiment sophrologie"	21	250 000,00 €	
2313 -01	23	-250 000,00 €	
Total investissement		0,00 €	0,00 €

Décision Modificative n°2 du budget OTRN

Le Conseil approuve la DM n°2 du budget OTRN conformément aux écritures ci-dessous:

Libellé compte	Chap.	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
6226-honoraires	011	-1 500,00 €	
6458-Cotisations aux autres organismes sociaux	012	1 500,00 €	
Total fonctionnement		0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
10222-FCTVA	10		3 249,00 €
2158-Autres installations	21	2 418,00 €	
2184-Mobilier	21	831,00 €	
Total investissement		3 249,00 €	3 249,00 €

Décision Modificative n°2 du budget ZAP d'Abbaretz

Le Conseil approuve la DM n°2 du budget ZAP d'Abbaretz conformément aux écritures ci-dessous:

Libellé compte	Chap.	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
608-Frais accessoires	043	1 200,00 €	
796-Transfert de charges financières	043		1 200,00 €
658 Charges diverses de gestion courante	65	-1 200,00 €	
66111 Intérêts d'emprunt	66	1 100,00 €	
66112 ICNE	66	100,00 €	
Total fonctionnement		1 200,00 €	1 200,00 €
INVESTISSEMENT			
Total investissement		0,00 €	0,00 €

Décision Modificative n°1 du budget ZAC

Le Conseil approuve la DM n°1 du budget ZAC conformément aux écritures ci-dessous:

Libellé compte	Chap.	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
605-Achats de matériel	011	-2 300,00 €	
608-Frais accessoires	043	2 300,00 €	
796-Transfert de charges financières	043		2 300,00 €
66111 Intérêts d'emprunt	66	2 000,00 €	
66112 ICNE	66	300,00 €	
Total fonctionnement		2 300,00 €	2 300,00 €
INVESTISSEMENT			
Total investissement		0,00 €	0,00 €

Décision Modificative n°1 du budget ZAP de Nozay

Le Conseil approuve la DM n°1 du budget ZAP de Nozay conformément aux écritures ci-dessous:

Libellé compte	Chap.	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
608-Frais accessoires	043	1 200,00 €	
796-Transfert de charges financières	043		1 200,00 €
658 Charges diverses de gestion courante	65	-1 200,00 €	
66111 Intérêts d'emprunt	66	1 100,00 €	
66112 ICNE	66	100,00 €	
Total fonctionnement		1 200,00 €	1 200,00 €
INVESTISSEMENT			
Total investissement		0,00 €	0,00 €

Décision Modificative n°3 du budget ZII

Le Conseil approuve la DM n°3 du budget ZII conformément aux écritures ci-dessous:

Libellé compte	Chap.	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
61521-Terrains	011	-1 235,00 €	
64111-Rémunération principale	012	1 234,00 €	
66111 Intérêts d'emprunt	66	1,00 €	
Total fonctionnement		0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Total investissement		0,00 €	0,00 €

Décision Modificative n°1 du budget La Boulardière

Le Conseil approuve la DM n°1 du budget La Boulardière conformément aux écritures ci-dessous:

Libellé compte	Chap.	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			
605-Achats de matériel	011		
608-Frais accessoires	043	1 300,00 €	
796-Transfert de charges financières	043		1 300,00 €
66111 Intérêts d'emprunt	66	1 100,00 €	
66112 ICNE	66	200,00 €	
7472-Régions	74	0,00 €	1 300,00 €
Total fonctionnement		2 600,00 €	2 600,00 €
INVESTISSEMENT			
Total investissement		0,00 €	0,00 €

ENVIRONNEMENT

Barème E : choix de l'option filière éco-emballages

Le Conseil approuve la signature d'un nouveau contrat Eco-Emballages pour une durée de 3 ans avec option filières, et dit que la signature de cette convention aura pour effet de résilier le contrat barème D précédent.

Grille tarifaire de la redevance incitative

Le Conseil approuve l'adoption des tarifs de la redevance incitative ci-dessous :

Foyer	Dotation bac	Abonnement	Coût de la levée complémentaire
FOYER 1 à 3 PERS	120 L	141,00 €	4,15 €
FOYER 4 à 5 PERS	240 L	153,00 €	6,20 €
FOYERS 6 pers et +	340 L	163,00 €	8,80 €
Autres producteurs	750 L	203,00 €	19,30 €

Modification du règlement de la déchetterie

Le Conseil approuve la modification du règlement intérieur de la déchetterie comme suit :

Article 3 : L'accès à la déchetterie est réservé aux habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Nozay, soit les résidents de communes de :

- Abbaretz
- La Grigonnais
- Nozay
- Puceul
- Saffré
- Treffieux
- Vay

L'accès est autorisé uniquement aux usagers dont le véhicule est équipé d'un macaron (autocollant obligatoirement collé sur le pare-brise) à entête de la collectivité (bleu pour les particuliers et rouge pour les professionnels). Cet autocollant est remis aux usagers du territoire en Mairie et à la Communauté de Communes sur présentation d'un justificatif de domicile.

Dans le cadre d'une demande exceptionnelle, le gardien pourra demander uniquement la présentation d'un justificatif de domicile.

Marché de fourniture de bacs : attribution

Le Conseil approuve la signature du marché de fourniture de bacs roulants selon les conditions suivantes :

FOURNITURE DE BACS ET AUTRES FOURNITURES COURANTES RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE		
Marché à bons de commandes (Durée : 1 an)		
La Commission Environnement propose de retenir l'offre de Conteneur		
	Montant mini HT	Montant maxi HT
Marché de base	98 497,08 €	142 748,35 €
Option n°1	6,98 €	
Option n°2	20,00 €	
Option n°3	-538,75	
Option n°1 : La fourniture d'un système sur bac permettant à l'usager, qui a un bac restant sur la voie publique, d'indiquer aux agents de collecte que le bac est à collecter		
Option n°2 : Fourniture de serrures individuelles pour bacs		
Option n°3 : Rachat ou recyclage de l'ancien parc de bacs de la collectivité		

ECONOMIE

Parc d'activités de l'Oseraye : vente CONDI

Le Conseil fixe le prix de vente des parcelles ZT322p, ZT198p, F509p, F425p, F424p, F423p, F589p à 10 € HT le mètre carré et délègue au Bureau Communautaire la décision de céder ces parcelles.

Acquisitions foncières ZAC de l'Oseraye

Les membres du Conseil approuvent l'acquisition des terrains selon les caractéristiques ci-dessous :

Propriétaire	Parcelles	Surfaces	Prix d'acquisition
M. François GRIMOUX	ZA 80 et ZA 81	2ha 28a 90ca	68 670,00 €
Mme Marie-Anne EON	ZV 114	7ha 92a 90ca	237 870,00 €
Rétrocession SCI Communs de la Platrouais	ZK 62	5ha 31a 81ca	106 362,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions de la Présidente prises par délégation :

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

Dépenses comprises entre 4 000 € et 90 000 €

Imputation	Date	Tiers	Objet	Montant TTC
Budget Général				
6237-CG-2	28/11/2011	GOUBAULT	BULLETIN INTERCOMMUNAL	11 821,26 €
2314-159	08/11/2011	SMB SERVICES	BUIBLIOTHEQUE ABBARETZ-LOT 4 - MENUISERIES EXTERIEURES	28 805,15 €
Budget OT				
6226	24/11/2011	CIE GROSSE THEATRE	KILL THE COW-LA GRIGONNAIS	4 325,50 €

Décisions du Bureau prises par délégation :

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

- 318-2011 – Vente du lot C9 du lotissement de la Boulardièrre (Bureau du 21 juin 2011)
- 319-2011 – Vente du lot C1 de la ZAP du Châtelet (Bureau du 29 novembre 2011)

Marchés en cours :

Le Conseil prend connaissance des marchés en cours :

N°marché	Nature	Procédure	Objet	Attributaire	Montant en € H.T
2011/M0016	MARCHE DE SERVICES		Supports de communication		
		MAPA	Lot 1 - Création graphique, conception et mise en page du bulletin d'information	DECLARE INFRUCTUEUX	
			Lot 2 - Impression du Bulletin d'information	GOUBAULT - 44 LA CHAPELLE SUR ERDRE	Montant annuel Mini : 8 868,00 € Maxi : 9 884,00 €
2011/M0017	MARCHE DE SERVICES		Collecte OM		Total : 493 719,95 €
		FORMALISEE	Lot 1 - Collecte et transport des déchets menagers et des déchets issus de la collecte selective sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Nozay	COVED - 44 SAINT HERBLAIN	389 229,20 €
			Lot 2 - Réalisation de l'enquête de dotation	COVED - 44 SAINT HERBLAIN	104 490,75 €

Agenda :

- Prochain Bureau Communautaire : 10 janvier 2012
- Prochain Conseil Communautaire : 18 janvier 2012
- Erratum : Cérémonie des vœux de la CCRN le **mardi 17 janvier 2012 à 18h** (et non pas 19h)

A NOZAY, le 15 décembre 2011.

La Présidente,

Jacqueline SEGALLEN